



À Auch, le 4 Février 2026

Madame, Monsieur,

L'Association Tutélaire du Gers (ATG) œuvre dans l'intérêt des personnes en situation de handicap, des personnes malades psychiques, des personnes âgées dépendantes et des personnes en difficultés sociales. Au quotidien l'ATG accompagne 1 100 personnes en exécutant les mandats de protections prononcés par les juges des tutelles.

Ainsi, afin d'assurer la pérennité de l'Association Tutélaire du Gers, nous avons besoin de vous pour constituer la force vive de l'association, incarnée par ses adhérents.

C'est dans ce contexte que nous nous permettons de vous solliciter afin que, conformément aux statuts de l'association, vous puissiez devenir membre.

Cette adhésion implique que vous vous acquittiez de la cotisation annuelle des membres adhérents, d'un montant de 15 euros.

Nous vous prions de nous retourner le bulletin d'adhésion ci-joint, accompagné du règlement de votre cotisation, avant le 10/04/2026 au plus tard.

À réception, nous vous ferons parvenir un reçu attestant du règlement de votre cotisation. Elle n'ouvre pas droit au bénéfice des dispositions des articles 200, 238bis et 885-0 V bis A du code général des impôts.

Nous vous rappelons qu'en application des statuts de notre association, en l'absence de versement de la cotisation dans le délai requis, vous ne pourrez pas être membre et voter à la prochaine assemblée générale.

Nous vous remercions par avance pour votre adhésion, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Présidente
Martine PICARD

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Identité du membre actif :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Adresse email

Téléphone

- déclare adhérer ou renouveler mon adhésion à l'ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU GERS, 41 rue Jeanne d'Albret 32007 AUCH.
- m'engage à respecter sans restriction les statuts et le règlement intérieur de l'association et à acquitter la cotisation annuelle.

Je m'acquitte de ma cotisation par chèque à l'ordre de l'association, à envoyer à l'ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU GERS, 41 rue Jeanne d'Albret 32007 AUCH.

Votre adhésion ne deviendra effective qu'après règlement effectif de votre cotisation, conformément à l'article 6 des statuts.

Le (date)

À (lieu)

Signature : _____

Les données collectées par l'ATG, responsable de traitement, au titre de votre adhésion sont destinées afin de :

- gérer votre adhésion (appel à cotisations, reçus fiscaux afférents, remboursements de frais le cas échéants...)
- mettre en place et tenir les différentes instances dans lesquelles vous siégez et/ou auxquelles vous êtes conviées (convocations, émargements, PV...)
- vous informer des projets et activités de l'ATG

Conformément à la Loi informatique et Libertés et au Règlement sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement d'opposition, et de limitation ou de portabilité en contactant le Délégué à la Protection des Données à l'adresse rgpd@atg32.com ou à l'adresse 41, rue Jeanne d'Albret – 32 000 AUCH.

En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL